

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org



Organisation
mondiale de la Santé

F

Point 1 de l'ordre du jour

CX/MAS 25/44/1

Mars 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Quarante-quatrième session

Session en ligne

5-8 et 14 mai 2025

Le Groupe de travail sur la confirmation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage se réunira le mardi 29 avril et le mercredi 30 avril 2025 de 12h00 à 15h00 (CEST)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Titre	Cote du document ¹
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/MAS 25/44/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et par d'autres organes subsidiaires	CX/MAS 25/44/2
3	Confirmation des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et des plans d'échantillonnage figurant dans les normes du Codex ²	
3.1	Méthodes d'analyse et d'échantillonnage soumises par des organes subsidiaires du Codex	CX/MAS 25/44/3
4	Questions en suspens depuis la 43 ^e session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ²	
4.1	Méthodes d'analyse des protéines dans le quinoa (observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/91-MAS)	CX/MAS 25/44/4
4.2	Détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum	CX/MAS 25/44/5
5	Examen des méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234 ²	
5.1	Ensemble des méthodes exploitables pour les jus de fruits	CX/MAS 25/44/6
	- Observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2025/16-MAS	CX/MAS 25/44/6 Add.1
5.2	Ensemble des méthodes exploitables pour les produits cacaotés et le chocolat	CX/MAS 25/44/7
	- Observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2025/17-MAS	CX/MAS 25/44/7 Add.1
6	Plans d'échantillonnage	

¹ Veuillez noter que les documents de travail ne seront pas distribués via la liste de diffusion du Codex (Codex- L). Seuls l'invitation et l'ordre du jour provisoire seront distribués aux membres et aux observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné dans le présent ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur le site web du Codex dès qu'ils seront disponibles. Consultez le site web du Codex pour savoir où en est la publication des documents de travail et obtenir des informations pratiques en lien avec la [44^e session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage](#).

² Voir les notes ci-dessous.

Point	Titre	Cote du document¹
6.1	Document d'information : <i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004) – Livre électronique contenant des applications pour les plans d'échantillonnage	CX/MAS 25/44/8
	- Observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2025/18-MAS	CX/MAS 25/44/8 Add.1
6.2	Examen des plans d'échantillonnage dans la norme CXS 234	CX/MAS 25/44/9
7	Critères de performance numériques pour la détermination des ions nitrate et nitrite dans des matrices alimentaires	CX/MAS 25/44/10 ²
8	Méthodes d'analyse pour l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes	CX/MAS 25/44/11 ²
9	Harmonisation des noms et du format des principes indiqués dans la norme CXS 234	CX/MAS 25/44/12
10	Rapport de la Réunion interinstitutions sur les méthodes d'analyse	CRD
11	Autres questions et travaux futurs	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	

NOTES D'INFORMATION

Le Groupe de travail sur la confirmation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage examinera :

- i) des méthodes d'analyse et des plans d'échantillonnage, en vue de leur confirmation (CX/MAS 25/44/3; CX/MAS 25/44/4 et CX/MAS 25/44/5);
- ii) l'ensemble des méthodes exploitables pour les jus de fruits (CX/MAS 25/44/6);
- iii) l'ensemble des méthodes exploitables pour les produits cacaotés et le chocolat (CX/MAS 25/44/7);
- iv) des méthodes pour la détermination des nitrites et des nitrates (CX/MAS 25/44/10) et pour l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes (CX/MAS 25/44/11); et
- v) des questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires (CX/MAS 25/44/2), ainsi que toute autre question ayant trait à la confirmation de méthodes.

Le rapport du groupe de travail sera mis en ligne en tant que document de séance (CRD02) sur la page web de la 44^e session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et sera examiné au titre des points de l'ordre du jour correspondants.